



Agence luxembourgeoise pour la
Coopération au Développement

**Projet BKF/015
Second Inventaire Forestier National (IFN2)**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES BKF/015•13 796 (travaux)
Titre : Travaux de construction du bâtiment de la CN-SIF du MEDD
Délai d'exécution de six (6) mois**

dans le cadre du Projet BKF/015 financé sur des ressources des Gouvernements
du Grand-Duché de Luxembourg et du Burkina Faso

Tâche/Activité : T2/A2

Catégorie d'acquisition (Travaux): A

Le présent « Avis d'Appel d'Offres » est lancé par l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (Lux-Development), pour le compte du Projet BKF/015 sur la base d'un appui financier des Gouvernements du Burkina Faso et du Grand-Duché de Luxembourg.

1) Identification et financement du projet

- a) Intitulé : **BKF/015 – Second Inventaire Forestier National (IFN 2)**
- b) Numéro : **BKF/015•13 796**
- c) Source de financement : **les Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et du Burkina Faso comme défini dans l'Accord général de coopération signé le 27 octobre 1999**
- d) Situation du financement : **approuvé**

2) Identification du marché

- a) Type de marché : **Travaux**
- b) Objet : **Travaux de construction du bâtiment de la CN-SIF du MEDD**
- c) Nombre de lots : **Unique (1)**
- d) Groupement de lots : **N/A**

3) Critères d'éligibilité et d'évaluation

- a) Origine : **pas de restriction**
- b) Éligibilité : **les entreprises qui satisfont aux critères inclus dans la Déclaration sur l'honneur et dans les clauses déontologiques de la Réglementation Générale**
- c) Évaluation : **le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est financièrement la moins chère, parmi celles jugées conformes aux critères administratifs, environnementaux et techniques**
- d) Variantes : **Les variantes ne seront pas prises en compte**
- e) Condition d'attribution : **l'attribution du marché est conditionnée par la validation des statuts de la CN-SIF par Décret du Gouvernement du Burkina Faso.**

4) Lieux et délais

- a) Localisation du Projet : **Ouagadougou**
- b) Lieux d'exécution : **Ouagadougou**
- c) Délais d'exécution : **six (6) mois pour les travaux** (et douze (12) mois pour la période de garantie)
- d) Délai de validité des offres : **90 jours à compter de la date limite pour la réception des offres**

5) Définitions

- a) Pouvoir adjudicataire : **Lux-Development**
- b) Autorité contractante : **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) pour le compte du projet BKF/015**
- c) Bénéficiaire : **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) / CN-SIF**

6) Dossier d'Appel d'offres (DAO)

a) Conditions d'acquisition : **Le dossier d'appel d'offres peut être acquis contre paiement d'un montant non remboursable de Cent mille (100 000) FCFA :**

Auprès de :

**Projet BKF/015
06 BP 10350 Ouagadougou
65, Rue de la Somalie, secteur 25
Ouagadougou
Tél : (226) 50 35 57 15
BURKINA FASO**

b) Consultation du dossier : **le DAO peut être consulté à l'adresse indiquée ci-dessus.**

7) Langue, monnaie, réception et ouverture des Soumissions

a) Langue : **Français**

b) Monnaie : **Francs CFA**

c) Adresse pour la réception et l'ouverture : **1 original et 4 copies à déposer à l'adresse indiquée ci-dessus (le dépôt par courriel n'est pas autorisé)**

d) Date et heure limite pour la réception : **le 17 février 2014 à 10h00 (heure locale Ouagadougou)**

e) Date et heure pour la séance publique d'ouverture : **immédiatement après la réception des offres**

8) Cautionnements et Garanties

a) De soumission : **Garantie d'un établissement bancaire ou d'une institution financière agréée d'un montant de 2% de la valeur de l'offre du soumissionnaire**

b) De bonne exécution : **10% du montant du marché**

c) Autres : **Voir DAO**

9) Paiements

Tous les paiements éligibles dans le cadre du présent marché seront effectués par Lux-Development pour le compte du Projet BKF/015.

10) Réunion d'information et Visite des lieux : Obligatoire

La visite de site doit être effectuée au plus tard dix jours avant la date de dépôt des offres ; soit le 7 février 2014 à 10 heures. Un certificat sera délivré aux entreprises à l'issue des visites par le Projet. Ce certificat doit être joint aux dossiers conformément au point J) des Instructions aux soumissionnaires.

11) Prestations complémentaires ou additionnelles

En cas de prestations complémentaires ou additionnelles (non prévues initialement), leur valeur sera limitée au maximum à 50 % du montant du marché initial.

12) Renseignements complémentaires : Voir dossier d'appel d'offres